

DOSSIER SUR LA JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU 2009

# Le droit à l'eau : une soif de justice



## Le droit à l'eau : une soif de justice

Le 22 mars est la Journée mondiale de l'eau. L'ONU veut profiter de cette journée pour rappeler un fait qui ne peut être décrit que comme un scandale : plus de 1,2 milliard d'êtres humains dans le monde n'ont pas accès à l'eau potable. 2,5 milliards d'hommes vivent sans installations sanitaires et systèmes d'assainissement des eaux usées. C'est pourquoi 80 pour cent de l'ensemble des maladies dans les pays en développement sont à rattacher à une eau souillée ou au manque d'installations sanitaires; 6 000 personnes en meurent chaque jour, surtout des enfants.

L'EPER (Entraide Protestante Suisse) s'investit depuis des années pour le droit à l'eau **sur la base de ses valeurs chrétiennes fondamentales et des droits humains universels**. Dans ses projets et dans son activité corrélée de sensibilisation de l'opinion, l'EPER s'engage pour l'application de ce droit dans les domaines de la propreté de l'eau potable, de la santé et de l'hygiène, de l'accès à des systèmes d'irrigation et de la protection des zones d'eau de source. L'EPER soutient parallèlement l'amélioration des principes juridiques internationaux.

## L'eau : un droit

L'eau est indispensable à la vie. Elle constitue un droit humain fondamental et figure en tant que tel dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 (art. 25) ainsi que dans le « Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels » de 1966 (art. 11, Droit à la nourriture). L'ONU a déclaré l'eau comme un bien public fondamental pour la vie et la santé.

Le droit garanti à l'eau se limite toutefois aujourd'hui dans une large mesure à l'accès à l'eau potable pour la consommation personnelle et domestique. Il n'englobe pas l'eau comme partie intégrante de la création, comme élément de l'écosystème, du monde animal et végétal et comme fondement de l'agriculture et donc de la production agroalimentaire. Il existe ici une nécessité d'agir au niveau du droit international.

L'EPER revendique une approche fondée sur les **droits de l'homme** dans son travail. Ses programmes et ses projets ne doivent pas seulement être conformes aux besoins mais aussi aux droits des bénéficiaires. Cela signifie qu'il faut non seulement exiger le droit à une eau potable propre mais qu'il faut aussi élargir les conditions cadres internationales dans le sens où l'eau est aussi garantie légalement comme un fondement incontournable de l'agriculture.

## L'eau en tant qu'action œcuménique

Les droits humains constituent le cadre général dans lequel l'EPER inscrit son travail. L'EPER, en tant qu'œuvre des Eglises protestantes de Suisse, est également une œuvre ecclésiastique qui poursuit ses objectifs dans de nombreux cas avec des partenaires ecclésiastiques. C'est pourquoi l'EPER a déjà soutenu par le passé dans le cadre de manifestations la **« Déclaration œcuménique sur l'eau comme droit de l'homme et bien public »**.

Cette déclaration, qui a été élaborée par la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS), la Conférence des évêques suisses (CES), le Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Brésil (CONIC) et la Conférence nationale des évêques du Brésil (CNBB), constitue un instrument de travail important pour la réalisation du droit à l'eau, en particulier dans le contexte ecclésiastique. Lors du Forum de l'eau, qui précédait le Forum social mondial à Belém/Brésil, l'EPER a par conséquent signé en janvier 2009 la Déclaration œcuménique sur l'eau lors d'une cérémonie symbolique.

La déclaration stipule entre autres :

- L'eau est une condition fondamentale de toute vie. Il n'y a pas de vie sans eau. Avoir ou non accès à l'eau est une question de vie ou de mort. L'eau est un don de Dieu qu'il met à la disposition de tous afin qu'ils en fassent un usage responsable pour une vie en abondance. L'eau est ainsi dans son principe un bien commun, qui ne saurait être privatisé.
- L'eau a une signification spirituelle. L'eau n'est pas un simple bien économique, elle revêt une importance sociale, culturelle, médicale, religieuse et mystique. Il est dit dans la Genèse : « Le souffle de Dieu planait à la surface des eaux... » (Gen 1,2). Par l'intermédiaire de Moïse, Dieu a assuré à son peuple l'alimentation en eau lors de la traversée du désert. Pour nous chrétiennes et chrétiens, la force symbolique de l'eau réside dans le baptême : « Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé... » (Mc 16,16). L'eau a une signification sacrée pour de nombreux peuples et cultures, et elle possède une valeur communautaire, rituelle et traditionnelle.

L'EPER reconnaît par la signature de la Déclaration œcuménique sur l'eau promouvoir les principes qui y figurent et le droit à l'eau en général. L'EPER s'investira dans une concrétisation et application efficaces des requêtes de la déclaration, sur la base de sa propre expérience des projets dans plus de 40 pays.

## L'eau comme objectif politique

Dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la communauté internationale s'est engagée en 2000 dans l'objectif n°7 à réduire de moitié le nombre de personnes qui n'ont pas un accès durable à une eau potable salubre d'ici 2005. Le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (2002) a également décidé de réduire de moitié le nombre des personnes sans installations sanitaires de base d'ici 2015. Les deux objectifs ont été confirmés par le Sommet du Millénaire + 5 en septembre 2005. Cependant, si des mesures décisives ne sont pas prises, ces objectifs ne pourront être atteints.

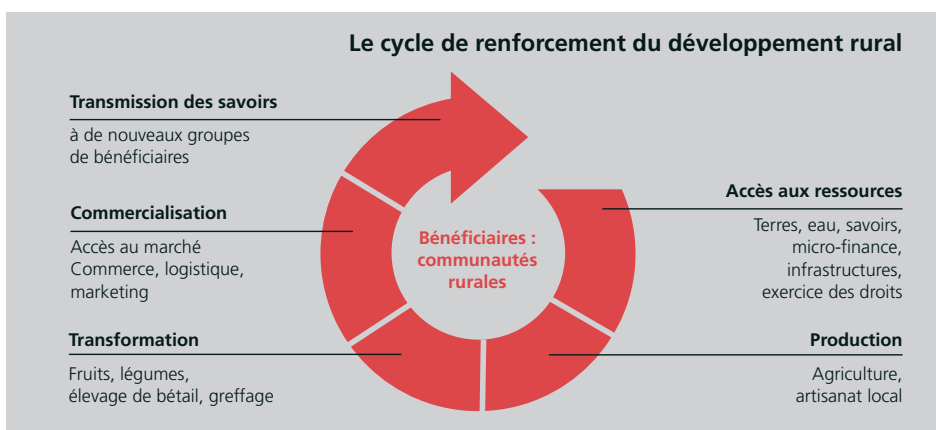
En tant que membre de la communauté de travail Alliance Sud, l'EPER soutient les revendications d'un droit à l'eau pour tous, qui ont été formulées à l'occasion du Forum mondial de l'eau le 22 mars 2006 à Mexico et qui invitent la communauté des Etats à :

- s'investir dans le Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour convenir d'une résolution qui confirme le droit à l'eau pour tous,
- demander l'intervention d'un rapporteur spécial de l'ONU qui surveille le respect du droit à l'eau et enquête sur les infractions,
- ancrer ou transposer dans leurs constitutions et leurs lois le droit à l'eau pour tous et protéger l'eau comme un bien public.

L'EPER, légitimée par ses programmes et ses projets, s'efforce de poursuivre et de concrétiser ces objectifs dans le cadre de ses campagnes ainsi que d'accompagner leur application.

## L'eau comme un défi pratique

La stratégie de l'EPER 2008 – 2012 accorde une grande importance au développement des communautés rurales. Le cercle du développement rural expose les étapes concrètes qui sont soutenues dans les programmes et projets de l'EPER. La première étape est l'accès aux ressources. L'eau, aux côtés de la terre, du savoir et des infrastructures, constitue l'une des ressources les plus importantes. Le thème « **Accès aux ressources** » sera l'axe principal de la campagne hivernale EPER 2009-2010.



L'EPER tient compte du « droit de l'eau » dans ses programmes et ses projets. L'eau joue un rôle central dans environ un tiers du volume des programmes à l'étranger. Dans les quatre domaines eau potable salubre, santé et hygiène, accès à des systèmes d'irrigation et protection des zones d'eau de source, l'EPER met l'accent dans son travail quotidien sur la réalisation du droit à l'eau.

Vous trouverez ci-après la présentation de quelques projets de l'EPER exemplaires qui clarifieront la thématique.

### **Eau potable salubre**

---

L'EPER encourage la construction de fontaines, captages de sources et systèmes d'alimentation en eau. Ils permettent de rapprocher des foyers l'eau nécessaire pour la boisson, la cuisine et l'hygiène personnelle. Cela permet de réduire la corvée d'eau, épuisante, qui prend beaucoup de temps et qui est principalement supportée par les femmes et les jeunes filles.

Au **Brésil**, l'EPER soutient environ 400 petits projets par an qui sont issus des communautés rurales et qui contribuent à la résolution de problèmes concrets. Par exemple, la construction de citernes pour l'eau de pluie qui garantissent à plusieurs familles une eau potable pour les besoins quotidiens. Parallèlement, les gens sont mis au courant de leurs droits et formés aux techniques de négociation pour qu'ils puissent participer à l'avenir aux décisions des plans locaux de développement et y inclure leurs besoins.  
Numéro de projet : 812.029

Au **Sénégal**, l'EPER finance la construction de fontaines d'eau potable, l'installation de pépinières et des campagnes de boisement. Là où les cacahouètes ont précédemment été cultivées dans le cadre de gigantesques monocultures, les sols sont épuisés sur de vastes surfaces. Grâce aux polycultures, à des espèces adaptées, à la gestion de l'eau et à la formation continue à l'agriculture durable, des familles de paysans peuvent à nouveau tirer de leur sol des récoltes qui leur permettent de subsister.  
Numéro de projet : 764.012

Depuis le tremblement de terre de 2005 au **Pakistan**, l'EPER participe à la reconstruction d'écoles et de systèmes d'alimentation en eau dans 32 villages pour environ 20 000 personnes. Les nouveaux bâtiments scolaires érigés disposent maintenant de toilettes et d'un raccordement à l'eau. La prise de conscience de l'hygiène doit être renforcée et une utilisation économe de l'eau doit être enseignée.  
Numéro de projet : 666.007, 666.011

## Santé et hygiène

De nombreuses maladies sont produites par une eau souillée. C'est pourquoi chaque construction de fontaine, par exemple, contient aussi une composante hygiénique. Cela signifie par exemple que les animaux doivent être abreuvés dans des auges séparées et que le linge ne doit pas être lavé dans la même eau. Tout utilisateur d'une source d'eau doit connaître et respecter les règles d'hygiène.

Les eaux dangereuses pour la santé, comme par exemple en Ethiopie (trop forte teneur en fluor) ou au Cambodge (arsenic) doivent pouvoir être purifiées avec des méthodes simples pour ne plus rendre les gens malades. Pour empêcher que de l'eau potable précieuse soit souillée, l'EPER encourage également la construction de latrines dans de nombreux villages.

Dans la région de Shashemene en **Ethiopie**, de nombreux habitants souffrent de troubles de la croissance, de lésions osseuses ou de perturbations du fonctionnement des articulations. Ces problèmes proviennent de la forte teneur en fluor de l'eau due aux roches volcaniques. L'EPER met à disposition des filtres à charbon d'os qui rendent l'eau potable et amène l'eau à proximité des villages grâce à de nouveaux captages de sources.

Numéro de projet : 706.335

Au **Cambodge**, de nombreuses personnes sont exposées à des concentrations élevées d'arsenic dans l'eau potable. L'arsenic est contenu naturellement dans les roches du sous-sol et est libéré par l'érosion dans la nappe phréatique. Les sels inorganiques de l'arsenic sont toxiques pour l'homme. Le plus grand problème est que le risque n'est pas connu dans de nombreux endroits. Dans les villages dotés de projets de l'EPER, des organisations partenaires de l'EPER testent maintenant avec des experts la présence d'arsenic dans la nappe phréatique et l'eau des fontaines.

Numéro de projet : 652.102, 652.103

Au **Soudan**, l'EPER soutient l'alimentation en eau potable salubre et la construction de latrines dans dix villages. Des comités de l'eau responsables de l'exploitation des systèmes d'eau ont été créés. Des spécialistes sur place apprennent à la population la bonne manière d'utiliser les latrines. Plus de 10 000 enfants, femmes et hommes peuvent ainsi échapper au danger de graves maladies transmises par l'eau souillée.

Numéro de projet : 774.331

## Accès à des systèmes d'irrigation

L'alimentation en eau joue un rôle central dans l'agriculture. L'excès ou la pénurie d'eau décide des rendements des récoltes. La transformation du



climat a renforcé les incertitudes climatiques : d'une part, les périodes de sécheresse se prolongent et d'autre part, les inondations sont plus violentes et plus fréquentes. L'EPER fournit des contributions pour des bassins de retenue, des canaux d'irrigation ou de drainage, des constructions de digues et des systèmes d'irrigation innovants. Cela permet d'augmenter et de stabiliser les rendements des récoltes.



Au **Cambodge**, l'EPER soutient le creusement de canaux pour l'irrigation des rizières des familles de paysans modestes. Ceux qui possèdent moins d'un hectare de terrain ne peuvent pas échapper à la faim avec une seule récolte par an. Grâce aux canaux, ils peuvent maintenant faire deux récoltes par an et en plus cultiver des légumes pendant la saison intermédiaire. Les villageois qui ont participé au creusement ont été dédommagés pour cela via « Food for Work ».

Numéro de projet : 652.103



En **Erythrée**, l'EPER aide quelques centaines de foyers à bénéficier d'une alimentation stable en eau dans une région ravagée par la sécheresse. Des bassins de recueil de l'eau des toits collectent la rare eau potable. L'eau destinée à l'agriculture est retenue dans des réservoirs locaux qui ont été construits avec la collaboration de la population du village. Les familles de paysans sont formées à une agriculture écologique et plus productive pour rendre les sols plus fertiles et les récoltes plus rentables.

Numéro de projet : 722.338

En **Arménie**, l'EPER soutient le nettoyage des canaux d'irrigation. Cela permet d'éviter les pertes d'eau et les dommages provoqués par l'eau et les paysans peuvent augmenter leurs rendements. L'an dernier, environ 300 familles ont pu en profiter et approximativement 175 nouveaux hectares de terrain ont pu être irrigués.

Numéro de projet: 390.006



### Protection des zones d'eau de source

Les déforestations, souvent illégales mais tolérées par les autorités locales, renforcent les problèmes d'eau. Lorsque des zones de drainage sont déboisées, cela augmente le risque de glissements de terrain et d'inondations dans les embouchures des fleuves. L'EPER soutient le reboisement et contribue avec des fours à bois économes à la réduction des besoins en bois.



Sur la zone côtière du **Bangladesh**, l'EPER soutient le reboisement des forêts de mangrove pour que les pêcheurs et familles de paysans modestes qui y vivent puissent retrouver leurs conditions de vie. Les mangroves ont été déboisées à grande échelle pour l'élevage des crevettes. Cela a supprimé la protection naturelle contre les raz de marée qui salent le sol et privent les habitants de leurs précieuses terres agricoles.

Numéro de projet : 610.306



Les zones de protection de l'eau sont particulièrement sensibles aux déboisements. Sur Mindanao, aux **Philippines**, les boursières et les boursiers EPER participent chaque année à des actions de reboisement. L'an dernier, ils ont planté plus de 2500 acajous dans la commune de Pisan sous la surveillance de l'administration de la commune dans la province de North-Cotabato. Ils contribuent ainsi à protéger la zone qui alimente la nappe phréatique de la ville de Kabacan. Les boursières et les boursiers EPER entretiennent leur propre pépinière sur les terrains de l'université où ils effectuent leur formation. Ils ont déjà fait pousser plus de 4300 acajous et plus de 100 arbres fruitiers dans leur pépinière.

Numéro de projet : 668.041



Dans le **Honduras** rural, l'apport des fours à bois économes est triple : Premièrement, la consommation de bois représente seulement le tiers de celle des foyers ouverts traditionnels, ce qui permet de lutter contre le déboisement. Deuxièmement, la longue corvée de recherche de bois est raccourcie et troisièmement, ces fours permettent d'évacuer la fumée par une cheminée. Les familles apprennent en outre à protéger les zones de drainage des captages de sources et à garantir une utilisation durable du bois. Elles militent vis-à-vis des autorités pour une protection officielle de ces zones et sont souvent en conflit avec des bûcherons et des sociétés forestières.

Numéro de projet : 835.346



## Conclusion

**L'accès à l'eau**, que ce soit sous la forme d'eau potable salubre ou de fondement de la production agroalimentaire et de la santé et de l'hygiène, est aujourd'hui garanti de manière insuffisante pour des millions de personnes. L'EPER revendique, **sur la base de ses valeurs chrétiennes fondamentales et des droits humains universels**, le droit à l'eau et s'oppose à la situation actuelle d'exclusion.

L'EPER soutient la « Déclaration œcuménique sur l'eau comme droit de l'homme et bien public » et s'implique dans la diffusion, la concrétisation et l'application des requêtes correspondantes.



L'EPER travaille au **développement de communautés rurales** dans ses programmes et projets en mettant l'accent sur l'accès aux ressources dont fait partie l'eau, aux côtés de la terre, du savoir et des infrastructures.

L'EPER s'investit grâce à son travail dans plus de 40 pays pour que tous les hommes aient accès à l'eau pour pouvoir mener une vie digne, dont l'existence est garantie et avec une large autodétermination.

L'EPER exige en outre une **modification des conditions cadres du droit international** pour faire respecter le droit à l'eau en général et permettre à des millions de personnes en particulier un accès à un moyen d'existence fondamental.

L'EPER poursuit ces demandes non seulement dans ses programmes et projets mais aussi dans ses **campagnes** dans lesquelles leur concrétisation et leur application occupent une large part.

Le thème « **Accès aux ressources** » est au cœur de la campagne hivernale EPER 2009-2010. Cette campagne traite de la ressource vitale qu'est l'eau et de la problématique qui lui est liée, à côté de l'accès à la terre, au savoir et aux infrastructures.

**EPER**

Bd de Grancy 17 bis  
Case postale 536  
1001 Lausanne  
Tel : 021 613 40 70  
E-mail: [eper@eper.ch](mailto:eper@eper.ch)  
Dons: CCP 10-1390-5  
[www.eper.ch](http://www.eper.ch)

Mars 2009